

FORMATION AUX TRAVAUX EN ESPACES CONFINÉS, AVEC PORT D'APPAREILS DE PROTECTIONS RESPIRATOIRES



OBJECTIFS	PUBLIC	PRE-REQUIS
<p>Les salariés seront capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les risques liés aux interventions en atmosphère confinée. - D'appliquer les consignes de la société relatives aux travaux en espaces confinés. - De travailler sous ARI - D'utiliser le matériel de sécurité mis à disposition par la société. - D'agir en cas d'accident / d'incident. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout personnel devant intervenir en espace confiné ou chargé de la surveillance des travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de la langue française, - Ne pas avoir de contre indication médicale pour le port de l'ARI
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 2 personnes minimum, 8 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
THEORIE	PRATIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> 1 - Définitions et dangers 2 - Dispositions générales (comportement, interdiction...) 3 - Dangers directs et autres dangers 4 - Moyens de prévention 5 - Conduite à tenir en cas d'accident / d'incident 	<ul style="list-style-type: none"> - Balisage de chantier. - Mise en œuvre de la potence, stop chute (vérification et réglage...). - Vérification et port du harnais de sécurité - Détection d'atmosphère dans le regard. - Equipement de l'intervenant, rôle du surveillant. - Descente Travaux en espace confiné, sous ARI. - Nettoyage, vérification et rangement du matériel. 	
DUREE	LIEU	EVALUATION DES CONNAISSANCES
7 heures 4h de théorie 3h de pratique	➤ En entreprise.	Test écrit et pratique
PEDAGOGIE		
<ul style="list-style-type: none"> - La formation est dispensée par un animateur qualifié. Elle est réalisée à l'aide de supports pédagogiques - Un document récapitulatif de la formation sera remis à chaque stagiaire. 		
VALIDATION DES ACQUIS	EQUIPEMENTS A PREVOIR <u>PAR LE CLIENT</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de ce stage, une attestation de stage est délivrée par UCFE 	<ul style="list-style-type: none"> - E.P.I. pour la partie pratique (gants, chaussures de sécurité, casque, tenue de travail...). - Les appareils de détection gaz. - Une aire d'évolution à l'air libre. - Une aire d'évolution en espace confiné. - Le matériel suivant : potence, harnais, stop chute, Les appareils respiratoires isolants ... 	